



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 84330

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la réorganisation des tribunaux de commerce. En effet, les entreprises en difficultés employant plus de 150 salariés devront désormais s'adresser à l'un des 8 tribunaux spécialisés (TSC) sur l'ensemble du territoire, au lieu des 134 tribunaux de proximités existants. Cette décision fera peser d'importantes contraintes financières et pratiques sur des entreprises déjà fragilisées. Qu'il s'agisse d'envisager des mesures préventives destinées à éviter l'aggravation d'une situation, ou de gérer une période de crise, il leur faudra mobiliser du temps et de l'argent pour permettre le déplacement de leurs dirigeants, salariés, avocats, comptables vers ces quelques tribunaux. Autant de moyens financiers, de temps et d'énergie qui devraient être en priorité mobilisés au sein de l'entreprise elle-même. De plus, ces entreprises perdront le bénéfice d'une écoute et d'une action éclairées par la connaissance du tissu économique local. En conséquence il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que cette réorganisation des tribunaux de commerce ne pénalise pas les entreprises moyennes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84330

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5111

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)